

26^e RENDEZ-VOUS ANNUEL DE LA
PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



PRÉVOYANCE COLLECTIVE ET RETRAITE

***Maîtrisez toute l'actualité 2026 et les nouvelles pratiques
de la protection sociale complémentaire***



FORMATION
HOMOLOGUÉE

CNB

Une attestation vous sera remise,
validant 14 heures de formation

www.efe.fr

Note de satisfaction



4,8/5

**Avis
Vérifiés**



Formation très
complète, exhaustive
et dynamique.



Très bonne
organisation.
Intervenants de qualité.



Intervenants de haut
niveau Documentation
complète



Très bien, conforme
à mes attentes, je
recommande !

Protection Sociale Complémentaire : maîtrisez toute l'actualité de l'année



Unique en France, le 26ème Rendez-vous annuel de la Prévoyance Collective et Retraite est conçu pour vous permettre de maîtriser toutes les nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles grâce à des experts et praticiens reconnus en la matière. Ce rendez-vous annuel, vous offre la faculté de poser toutes les questions rencontrées dans votre pratique, de répondre à vos interrogations sur les sujets à venir et d'échanger avec vos pairs sur les meilleures pratiques de la place.

Que l'on envisage les changements qui résulteront du **PLFSS et du PLF 2027**, les nouveautés introduites par la **loi dite « fraudes »**, la **réforme du démarchage téléphonique**, les nouveautés du **Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale**, mais également la **réforme de la PSC du secteur public** et sa traduction en termes d'assurance : il est indispensable d'intégrer toutes les réformes 2026.

À côté de celles-ci, nous aborderons le **sujet de l'invalidité**, en analysant les retours d'expériences, les questions en suspens, les solutions possibles. Nous ferons également deux focus Masterclass sur les réflexes à acquérir en matière de **PSC pour les salariés en mobilité géographique** et un autre sur la question de la **prescription en PSC**.

Enfin, nous passerons au crible **toute la jurisprudence de l'année en matière de prévoyance, santé, retraite, assurance et URSSAF**.

Cette conférence est peut-être suivie en présentiel à **l'hôtel Hilton Paris Opéra** ou en distanciel.

Johanne COUTIER

Directeur Adjoint

Département Droit des Affaires - Fiscalité - Banque - Assurance



POUR QUI ?

- Directeurs des ressources humaines
- Directeurs des affaires sociales
- Directeurs juridiques
- Directeurs Compensation & Benefit
- Responsables rémunération
- Souscripteurs
- Actuaires
- Rédacteurs et gestionnaires
- Conseillers en prévoyance et retraite
- Agents généraux et courtiers
- Responsables commerciaux
- Juristes en droit social
- Et leurs collaborateurs

POURQUOI ?

- Bénéficiez d'un **panorama annuel complet de toute l'actualité légale et jurisprudentielle de la Protection Sociale Complémentaire réalisé par les principaux acteurs**
- Identifiez **les meilleures pratiques ainsi que toutes les astuces et précautions rédactionnelles en matière de prévoyance collective et retraite**

OÙ ?

HILTON PARIS OPÉRA

108 Rue Saint-Lazare, 75008 Paris



COMMENT ?

- Deux journées d'étude pratique animées par des **intervenants de haut niveau**
- **Documentation remise à chaque participant** au début de la conférence
- Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes les plus exigeantes
- L'alternance d'exposés et de débats garantit une **véritable interactivité**. Des pauses permettent des **contacts privilégiés avec les intervenants**

LES ACQUIS

- Maîtriser toutes **les nouveautés juridiques et fiscales de la prévoyance collective**
- Mesurer **les impacts des nouveaux textes, nouvelles jurisprudences** ainsi que des **nouvelles pratiques** en matière de protection sociale complémentaire

ORGANISATION DES JOURNÉES

- 8h45 Accueil des participants
- 9h00 Ouverture des débats
- Café-Networking le matin vers 11h et l'après-midi vers 16h
- 12h30 à 14h00 Déjeuner
- 17h30 Clôture des journées



**Téléchargez
la plaquette
de l'offre DDA**





JOURNÉES ANIMÉES PAR LE CABINET AVANTY AVOCATS :

Paméla GOURAUD, Thomas GÉRARD, Nelly JEAN-MARIE, Frank WISMER, Avocats Associés
Émilie MORIN, Pauline DUMORTIER, Avocats Counsel
Kamel BOULACHEB, Avocat

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE :

Florian MOKHTAR, Avocat Associé, D4 avocats
Professeur Yannick PAGNERRE, Université d'Evry - Val d'Essonne

MARDI 17 NOVEMBRE 2026

ACTUALITÉ LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE 2026

Maîtrisez les changements à venir : PLFSS et PLF 2027

Quelles actualités en santé prévoyance ?

- Evolution des tarifs hospitaliers, contrats responsables, loi Evin et succession d'organismes assureurs, congé supplémentaire de naissance, agréments Apec et effets sur la période transitoire...

Loi « fraudes » : que faut-il retenir ?

- Sécurisation du traitement des données de santé par les organismes assureurs
- Echanges d'informations « AMO-AMC »
- Lutte contre la fraude aux IJSS et IJC

Quelles actualités en matière de retraite ?

- Retour sur les mesures phares de la LFSS 2026 et LF 2026 : « suspension » de la réforme des retraites, réforme du dispositif de cumul emploi-retraite, modification du taux de CSG, évolution du taux de la contribution patronale spécifique sur les indemnités de mise à la retraite, modification de l'enveloppe de déductibilité sur les PER.
- Nouvelles rubriques du BOSS concernant les régimes de retraite à prestations définies et actualisation du BOFIP concernant les PER.

Transparence des rémunérations : où en sommes-nous ?

RÉFORME DE LA PSC DU SECTEUR PUBLIC : QUELLES NOUVELLES ÉVOLUTIONS ?

Focus sur la fonction publique territoriale (FPT)

- Que retenir de la loi du 22 décembre 2025 ?
- Que retenir des nouveaux décrets ?
- Quelles sont les règles en cas de succession d'organismes assureurs en prévoyance ?

Focus sur la fonction publique hospitalière (FPH)

- Où en est-on après les négociations ?
- Quelle couverture minimale en Frais de santé ?

Maîtriser les modalités de mise en œuvre et d'exécution

- Quel est le rôle d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ?
- Comment gérer les relations pendant l'exécution du contrat d'assurance ?

CONFORMITÉ : QUELLES NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE ?

Réforme du démarchage téléphonique

- Dans quelle mesure l'assurance collective est concernée ? *Quid des appels aux salariés sortants ?*

Les priorités de contrôle de l'ACPR

- Quelles sont les attentes de l'autorité de contrôle dans le secteur assurantiel ?

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

INVALIDITÉ : GESTION RH ET ASSURANTIELLE EN 2026

- Quel environnement juridique ?
- Quels arbitrages pratiques ?
- Mesurez les conséquences sur les contrats de prévoyance

FOCUS MASTER CLASS

1/ Les réflexes en matière de PSC pour des salariés en mobilité internationale

- Rappel des fondamentaux : quelle distinction entre expatriation et détachement ?
- Quels nouveaux modèles d'expatriation ?
- Quelles distinctions fondamentales réaliser selon la durée, le lieu d'accueil (zone UE, ZEE, autres pays), les offres de soins locales ?
- Quel environnement social et fiscal des expatriés ?
- Faites le point sur les actualités 2026

2/ La prescription en PSC

- Quelles durées de prescription applicables ? Dans la relation salarié/ employeur, vis à vis de l'organisme assureur, vis à vis des distributeurs de produits d'assurance
- Quel régime de prescription ? Concernant son acquisition, les causes de suspension, d'interruption
- Quel point de départ ?
- Maîtrisez les nouvelles jurisprudences

PANORAMA JURISPRUDENTIEL 2026

Prévoyance/santé/retraite

- Comment distinguer le critère n° 3 du critère n° 4 ?
Cass. 2° civ., 16 oct. 2025
- En cas de résiliation d'un contrat collectif invalidité-dépendance le transfert au nouvel assureur des provisions pour risque croissant est-il inhérent au contrat ?
Cass. 2° civ., 27 nov. 2025
- À qui doit être envoyé la demande de résiliation à échéance annuelle d'un contrat d'assurance en cas de liquidation judiciaire ?
Cass. 2° civ., 22 janv. 2026
- En cas de liquidation judiciaire, l'assureur peut-il, sur le fondement d'une clause d'aggravation du risque, exiger une cotisation exceptionnelle ou résilier le contrat faute de paiement ?
CA Riom, ch. com., 4 mars 2026

- Le calcul de l'ancienneté ouvrant droit au maintien légal de salaire doit-il inclure les périodes antérieures de suspension du contrat ?
Cass. Soc., 25 mars 2026

Retraite

- Un abondement défini en fonction de l'âge des salariés peut-il être exclu de l'assiette des cotisations sociales ?
Cass. Soc., 19 mars 2026
- Le maintien de tarifs préférentiels par l'organisme assureur après la retraite constitue-t-il un avantage de retraite ?
Cass. Soc., 15 avril 2026
- Quelle est la prescription applicable à l'action d'un salarié en réparation d'une perte de droits à retraite complémentaire ?
Cass. Soc., 15 avr. 2026
- La référence, dans un protocole transactionnel, à un régime de retraite supplémentaire contractualise-t-il le bénéfice à ce régime ?
Cass. Soc., 11 févr. 2026
- Le service de l'indemnité journalière est-il subordonné à l'obligation pour la victime de s'abstenir de toute activité non expressément et préalablement autorisée et comment la caractériser ?
Cass. civ., 2°, 19 mars 2026

URSSAF/Charges sociales

- Un cotisant peut-il produire devant le juge des pièces qu'il n'a pas communiquées lors du contrôle Urssaf ou de la phase contradictoire ?
Cass. 2° civ., 4 sept. 2025
Cass. 2° civ., 13 mai 2026
- Est-ce que l'URSSAF peut modifier le fondement juridique du redressement après la délivrance de la mise en demeure ?
Cass. 2° civ., 4 sept. 2025
- Dans quelle condition les indemnités transactionnelles sont exclues de l'assiette de cotisations de sécurité sociale ?
CA Bordeaux, 23 avr. 2026
- Sur qui pèse la preuve de la qualification d'avantage en nature ?
Cass. 2° civ., 29 janv. 2026
- En cas de non-respect du salaire minimal, sur quelle assiette le redressement doit-il porter ?
Cass. 2° civ., 9 avr. 2026

Rémunération et épargne salariale

- Quel est le délai de prescription applicable à l'action d'un salarié contre son employeur pour obtenir le paiement de sommes dues au titre de la participation et du PEE ?
Cass. Soc., 5 nov. 2025
- L'article D. 3324 40 du Code du travail, qui impose de modifier la réserve spéciale de participation de l'exercice au cours duquel une rectification fiscale devient définitive, est-il entaché d'illégalité ou peut-il valablement s'appliquer ?
CE 1^{re} - 4^{ème} ch., 28 janv. 2026
- Quelle est la prescription applicable à l'action d'un salarié qui réclame des dommages intérêts pour perte de chance d'exercer ses stock options ?
Cass. Soc., 11 mars 2026
- Les primes de participation doivent-elles être intégrées dans l'assiette de l'indemnité versée au salarié protégé en cas d'annulation de son licenciement ?
Cass. Soc., 11 mars 2026
- Dans quelle condition l'allocation de reclassement entre dans l'assiette de la répartition de la participation ?
Cass. Soc., 15 avril 2026
- Comment caractériser qu'une prime est versé en application d'un usage ?
Cass. Soc., 4 févr. 2026
- Quelles sont les conséquences de l'absence de répartition de la réserve spéciale de participation conformément à l'accord de participation ?
Cass. 2° civ. 19 févr. 2026

Assurances

- Le juge peut-il considérer comme disproportionnée, et donc en limiter les effets, une clause de déchéance de garantie pour fausse déclaration de mauvaise foi ?
Cass. Soc., 12 févr. 2026
- La saisine du Médiateur suspend-elle la prescription ?
Cass. 2° civ., 12 février 2026
- En cas de disparition de l'aléa, une clause d'exclusion peut-elle être considérée comme formelle et limitée ?
Cass. 2° civ., 12 mars 2026
- Quelle conséquence de l'absence d'immatriculation RCS et ORIAS sur les commissions ?
Cass. 2° civ. 2 avril 2026
- Condition de garantie et clauses d'exclusion comment les distinguer ?
Cass. 2° civ., 2 avril 2026
- Dans quel cas la déchéance de garantie en cas de fausse déclaration peut-elle s'appliquer ?
Cass Soc., 12 févr. 2026

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE.
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part d'EFE :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Mardi 17 et mercredi 18 novembre 2026

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 11

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Johanne Coutier

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

1 995 € HT

**10 % HT de réduction pour toute inscription avant le
09/10/2026 (code REDUC10)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

**les acteurs de
la compétence**

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence

